PLOUVIEN

Dimanche 25 novembre 2018

Foire aux jouets & aux livres jeunesse

De 9h à 13h

Salle polyvalente

Entrée 1.50€ (gratuit pour les – de 18 ans)

Exposants 3€ la table de 1 m, 2€ les tables suivantes (dans la limite de 9 mètres par exposants).Possibilité 1 portant 1€ non fourni

Ouverture aux exposants à 7h30 et au public à 9h

Renseignements et inscriptions au 02 98 40 93 72

Merci de compléter et de nous retourner le coupon suivant avec le règlement par chèque à :

Multi accueil « Au clair de la lune »

Opération Foire aux jouets & aux livres jeunesse

73 rue Laënnec

29860 PLOUVIEN

✂_ _

Nom,prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email : @

☐ réserve1 table de 1 mètre à 3€ la table ou

☐ réserve1 table de 1 mètre à 3€ la table et _ _ _ table(s) de 1mètre supplémentaire(s) à 2€ le mètre

☐ aura 1 portant à vêtements (non fourni) à 1€

soit un chèque de _____€ à l'ordre de : « Au clair de la lune »

Règlement de la foire aux jouets et aux livres jeunesse

Organisée le dimanche 25 novembre 2018 par l'association du multi accueil « Au Clair de la lune »

1 Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par la loi de 1901.

2 Les exposants seront autorisés à exposer si leur bulletin d'inscription complété, daté, signé et accompagné du règlement est parvenu avant le 16 novembre 2018.

3 L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30 jusqu'à 8h45.

4 Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas quitter la salle avant 12h30.

5 Des tables et des chaises seront mises à la disposition des exposants.

6 Les exposants devront présenter leur pièce d'identité le jour de la foire aux jouets.

7 Passé le 16 novembre 2018, tout paiement restera acquis à l'association.

8 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation (ou d'exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement lors de la journée de la foire aux jouets)

9 Les objets proposés à la vente sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, de vol ou tout autre préjudice.

10 Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminées par ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions et des règlements.

11 Les emplacements sont numérotés : il ne sera toléré aucune modification concernant leur attribution sans l'accord des organisateurs.

12 La restauration et la vente de boissons sur le site de la foire à la puériculture se feront uniquement par l'association du multi accueil « Au clair de la lune »

13 Il est interdit de FUMER ou de VAPOTER dans la salle.

Foire aux jouets et aux livres jeuness du dimanche 25 novembre 2018

Je soussigné

Demeurant

Titulaire de la pièce d'identité

- Carte Nationale d'Identité n°
- Permis de Conduire n°
- Passeport n°

Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, vendre des objets personnels et usagés, ne pas participer à plus de deux ventes au plus dans l'année civile, avoir reçu le règlement de la foire aux jouets et aux livres jeunesse en accepter le contenu.

Fait à le

Signature